

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 1/2021 du 18 janvier 2021

OBJET : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE (DETR) POUR LA MISE AUX NORMES POUR LA PREVENTION ET L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération N° 11 du 13 juillet 2020 (N° 26) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,

Considérant qu'il y a lieu de réaliser en Centre Bourg des travaux de mise aux normes pour la prévention et l'accessibilité des Personnes Handicapées dans le Centre Bourg,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est déposé le 18 janvier 2021 un dossier de demande de subvention auprès de la Sous Préfecture de Pontivy au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) afin de bénéficier d'une subvention pour réaliser en Centre Bourg des travaux de mise aux normes pour la prévention et l'accessibilité des Personnes Handicapées. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 12 917 euros 89 HT subventionnable à 50 %.

Fait à Mohon le 18 janvier 2021

Le Maire,
Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance